

DÉLIBÉRATION N° DEL-26-009

Prise en charge de l'abonnement au stationnement sécurisé des mobilités douces

EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du Conseil d'administration.
Séance du 05 février 2026.

Le cinq février de l'an deux mille vingt-six, à quatorze heures, le Conseil d'administration de l'Etablissement public du Capitole, régulièrement convoqué le trente janvier deux mille vingt-six, s'est réuni à la Maison Sarrazat, en salle de réunion, 2 rue de la Charité, 31000 Toulouse.

PARTICIPANTS

Afférents au conseil : 9
Présents : 7
Absents : 0
Procurations : 2
Date de convocation : 30 janvier 2026

Présents :

Représentants de Toulouse Métropole :

- M. Francis Grass
- Mme Ida Russo
- M. Gérard André (visio)
- Mme Brigitte Bec
- Mme Sophie Lamant

Représentant de l'Etat :

- M. Emmanuel Pidoux, DRAC Occitanie, conseiller pour la musique par pouvoir de M. Pierre-André Durand, Préfet

Personne qualifiée :

- M. Olivier Mantei, Directeur général de la Philharmonie de Paris (visio)

Procurations :

- Mme Nicole Yardeni a donné pouvoir à Francis Grass
- M. Henri de Lagoutine a donné pouvoir à Mme Brigitte Bec

Assistent à la séance :

- Mme Claire Roserot de Melin, Directrice générale de l'Etablissement public du Capitole
- Mme Isabelle Arnaud-Roy, Directrice générale adjointe en charge des ressources de l'Etablissement public du Capitole

M. Francis Grass, Président du Conseil d'administration, préside la séance.

Mme Claire Roserot de Melin, Directrice générale de l'Etablissement public

EXPOSÉ

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que l'Etablissement Public du Capitole dispose de plusieurs sites situés en centre-ville, tous aisément accessibles par des modes de déplacement dits « doux » (vélo électrique, classique ou trottinette électrique). Ces modes de mobilité, de plus en plus privilégiés par les agents, contribuent à la réduction de l'impact environnemental et s'inscrivent pleinement dans la politique de mobilité durable portée par l'établissement.

Toutefois, il est constaté que les agents utilisant un cycle ou une trottinette électrique pour se rendre sur leur lieu de travail ne disposent pas à ce jour d'infrastructures sécurisées pour le stationnement de leur matériel. En outre, les locaux de l'établissement ne permettent pas d'accueillir des vélos et des trottinettes dans des conditions garantissant la sécurité liée au risque incendie du fait du stockage des batteries, la libre circulation des agents dans l'enceinte des locaux, et la protection contre le vol ou les dégradations. Tous ces éléments constituent un frein à la pratique quotidienne de ces modes de transport.

Afin de lever cet obstacle et de favoriser l'usage des mobilités douces, l'établissement propose la mise en place d'un remboursement destiné à prendre en charge le coût de l'abonnement Cyclopark - Parking Vélo - proposé par IndigoNeo - pour le parking du Capitole ou celui de François Verdier (tarif de 6 € par mois en vigueur à cette date).

L'abonnement Cyclopark proposé par IndigoNeo permet de stationner le vélo dans un espace adapté et fermé dans les parkings du groupe INDIGO. Il est accessible aux abonnés 24h sur 24h, 7 jours sur 7 et le nombre d'entrées et de sorties est illimité. Les abonnements sont propres à chaque parking.

Le service Ressources Humaines assurera la gestion administrative du dispositif au même titre que les autres participations employeur dans le cadre du transport domicile-travail.

La mesure s'inscrit dans une démarche plus large de soutien aux pratiques responsables et de valorisation de la qualité de vie au travail.

Ainsi, le Conseil d'Administration de l'Etablissement public du Capitole a approuvé :

DÉLIBÉRATION

Le Conseil d'administration de l'Etablissement public du Capitole,

Vu la politique de mobilité durable de l'Etablissement Public du Capitole,

Vu l'avis favorable en Comité Social Territorial en date du 27 janvier 2026,

Considérant la volonté de l'établissement de promouvoir les mobilités douces et sécurisées pour ses agents,

Considérant la nécessité de permettre un stationnement sécurisé, aux abords des sites du Théâtre et de la Halle aux grains, aux agents utilisant un cycle, vélo électrique ou trottinette électrique pour leurs trajets domicile-travail de bénéficier d'un stationnement sécurisé,

Ainsi, le Conseil d'Administration de l'Etablissement public du Capitole a approuvé :

DÉCIDE

Article 1 :

D'adopter le remboursement des frais d'abonnement des agents au service de stationnement sécurisé pour cycles et trottinettes "Cyclopark" du Capitole et celui de François Verdier tel que décrit ci-dessus à compter du 1er mars 2026,

Article 2 :

De préciser que le remboursement sera effectué sur présentation d'un justificatif d'abonnement mensuel ou annuel (facture ou attestation du gestionnaire du parking). Le remboursement sera réalisé selon les modalités définies par le service Ressources Humaines,

Article 3 :

D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à cette mise en place,

Article 4 :

De préciser que les crédits sont inscrits au budget.

Résultat du vote :

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NON PARTICIPATION AU VOTE : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,

Le Président de séance,
Francis GRASS.



Reçu en Préfecture le : 16/02/2026

Publié pour affichage le : 16/02/2026

Envoyé en préfecture le 16/02/2026

Reçu en préfecture le 16/02/2026

Publié le



ID : 031-200099042-20260205-DEL26009-DE